

#ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 000308 – MDE 13/011/00
AU 132/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / PROCÈS INIQUÉ

IRAN Mahmudali Chehregani, 58 ans

Londres, le 24 mai 2000

D'après les informations recueillies, le prisonnier d'opinion Mahmudali Chehregani est dans un état de santé critique à l'hôpital de la prison de Tabriz. Il observe apparemment une grève de la faim depuis le 19 mai, pour protester contre l'iniquité de la procédure judiciaire au terme de laquelle il a été condamné. Cet homme souffre de diabète ainsi que de problèmes cardiaques, et il semble que des médecins de l'administration pénitentiaire aient recommandé qu'il soit libéré pour raisons médicales.

Chargé de cours à l'Université de Tabriz, Mahmudali Chehregani est un membre de premier plan de la communauté azérie d'Iran. Il a demandé par le passé que les droits dont peuvent se prévaloir les Azéris aux termes de la législation iranienne soient reconnus, en particulier ceux prévus par l'article 15 de la Constitution de la République islamique d'Iran, qui autorise l'usage des langues régionales par les médias et dans les établissements d'enseignement pourvu qu'elles soient employées en complément du persan. Amnesty International estime que l'emprisonnement de cet homme constitue une mesure de répression destinée à sanctionner l'expression non violente de ses convictions, et le considère par conséquent comme un prisonnier d'opinion.

Mahmudali Chehregani a été appréhendé pour la première fois par des agents du ministère des Renseignements en décembre 1999, ce qui l'a placé de fait dans l'impossibilité de faire enregistrer en temps voulu sa candidature aux élections du *Majlis-e Shoura-e Islami* (Assemblée consultative islamique). Il a été jugé par un tribunal révolutionnaire pour contrebande de shampoing, entre autres chefs d'accusation, et condamné le 18 février à une peine de six mois d'emprisonnement. D'après les informations recueillies, il a également été condamné à payer une amende d'un montant de 20 millions de tomans* (environ 26 900 euros) sous peine de se voir incarcéré pour une période supplémentaire de dix ans.

Amnesty International craint que son procès devant le tribunal révolutionnaire n'ait été loin de satisfaire aux normes internationales d'équité. Il n'a apparemment été autorisé à consulter un avocat que deux heures avant de passer en jugement.

Selon certaines sources, Mahmudali Chehregani a souffert d'un accident vasculaire cérébral en 1996, et il semble qu'il soit aujourd'hui partiellement paralysé et qu'il ait perdu l'usage de son œil droit. Selon des informations non confirmées, en avril 2000, les forces de sécurité iraniennes ont arrêté de nombreuses personnes participant à un rassemblement de soutien organisé en sa faveur à Tabriz.

* **Note** : L'unité monétaire iranienne est le rial (IRR), mais les commerçants s'expriment en tomans (10 IRR=1 toman). Le toman n'est pas utilisé dans les transactions officielles ni par le système bancaire.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / aérogramme / lettre par avion (en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez instamment la libération immédiate et inconditionnelle de Mahmudali Chehregani, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion ;

– cherchez à obtenir l'assurance qu'il bénéficie de tous les soins requis par son état de santé depuis qu'il a été arrêté en février ;

– demandez des éclaircissements sur les charges exactes retenues contre cet homme ainsi que sur le déroulement de son procès, et dites-vous préoccupé par le fait qu'il a été traduit devant un tribunal révolutionnaire, dont les procédures sont loin d'être conformes aux normes internationales d'équité ;

– efforcez-vous d'obtenir confirmation des informations selon lesquelles des partisans de Mahmudali Chehregani ont été appréhendés lors d'un rassemblement organisé en avril 2000 à Tabriz, et si ces informations se révèlent exactes, priez les autorités de révéler la nature des faits qui leur sont reprochés et demandez que ces personnes soient relâchées immédiatement et sans condition si le seul motif de leur arrestation réside dans le soutien qu'elles ont apporté à Mahmudali Chehregani et si elles n'ont été inculpées d'aucune infraction prévue par la loi.

APPELS À :

1) Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Ayatollah Khamenei, Tehran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

2) Président de la République islamique d'Iran :

His Excellency
Hojjatoleslam val Moslemin Sayed Mohammad Khatami
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : President Khatami, Tehran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président*
de la République,

3) Responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi-Shahrudi
Ministry of Justice
Park-e Shahr

Tehran, République islamique d'Iran

Télégrammes : Head of the Judiciary, Tehran, Iran

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Kamal Kharrazi
Ministry of Foreign Affairs
Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue
Tehran, République islamique d'Iran

**Secrétaire de la Commission islamique iranienne pour
les droits humains (CIDH) :**

Mr Mohammad Hassan Zia'i-Far,
Secretary, Islamic Human Rights Commission,
PO Box 13165-137, Tehran
République islamique d'Iran
Fax : 98 21 204 0541

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 JUILLET 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -